

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASSIGNAC LE HAUT (Corrèze), dûment convoqués le 30 novembre 2020, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur TURQUET Jean-Claude, Maire.

**Présents :** Mme BENAZECH Annick, CHASSAGNE David, LAFARGE David, LAVESQUE Guy, TURQUET Jean-Claude, Mme VERNAC Christiane, ROBERT Virgile, GARRELOU Romain formant la majorité des membres en exercice.

**Absent Excusés :** CULETTO Daniel (procuration à Jean-Claude TURQUET)

**Absent :** M. CHALLEAT Bernard, RAMOND Patrick

Mme Christiane VERNAC a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b> <b>Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif principal 2021 Délibération 2020-41</b>
--

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

<b>OBJET :</b> <b>Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Assainissement 2021 délibération 2020-42</b>
---

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

<b>OBJET :</b> <b>Tarifs Municipaux année 2021</b>	<b>Délibération 2020-43</b>
--	-----------------------------

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer les divers tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs ci-après, applicables à compter du 1er janvier 2021

**1) LOCATION SALLE POLYVALENTE 2021**

Associations de la Commune	gratuit
Personnes domiciliées et (ou) propriétaires dans la commune	✓ 120,00 €
Location vaisselle	✓ 0,50 €/couvert
Personnes domiciliées hors de la Commune	✓ 220,00 € pour le week-end sans la cuisine
	✓ 270,00 € avec la cuisine
Réunion	✓ 120,00 €

Une caution de 1 500,00 € sera demandée pour toute location de la salle.

Une caution de 200,00 € sera demandée pour le ménage de la salle.

**2) TARIFS LOYERS LOGEMENTS ET PARTICIPATIONS DIVERSES 2021**

	LOYER	EAU
Logement Maternelle	312.00 €/mois	Pour la participation d'eau, il sera facturé 50 m <sup>3</sup> d'eau par an sur la base du tarif de la SAUR
Logement Salle Polyvalente	100 € la semaine ;	20€ /nuit

**3) TARIF LOCATION CAVEAU COMMUNAL 2021**

La location du caveau communal est de 80 € pour une durée maximum de un an pour l'année 2021.

**4) LOYERS GARAGES 2020**

Prix du loyer de chaque garage communal 26.00 € mensuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

**6) TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2021. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de les fixer ainsi qu'il suit :

- ✓ abonnement : 62,00 €
- ✓ le m3 consommé : 0,80 €
- ✓ la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,25 € (agence Adour Garonne)

**OBJET : Subventions aux Associations**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les demandes de subvention de différentes associations.. L'Association La Vie Belle a pour projet le développement du camping et de l'hôtellerie de plein air, ce qui demande un budget conséquent. Compte tenu de l'impact bénéfique des activités de cette Association sur le tourisme local, les membres du Conseil Municipal conviennent que l'Association la Vie Belle mérite l'aide de la commune. Toutefois cette aide sera exceptionnelle et ne pourra être renouvelée à ce montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une subvention aux associations suivantes :

- ASP 19 (Soins Palliatifs) : 50.00€
- AMFE (Association Maladies Foie Enfants) : 300.00€
- Association La Vie Belle (subvention exceptionnelle) : 800.00 €

Jean-Claude TURQUET, Maire